

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

DEL_2024032_05
Extrait du Registre
Séance du 28 Mars 2024



DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Laurence FREMINET, Dominique Mahé-Vince, Sylviane RUAUD, Christian AUCLAIR, Solène MERABET, Eric MEIGNEN, Claude AUFORT, Nicolas PALLIER

Etait excusé : Stéphanie BURNEL

Etaient absents : Raphaël MOUNIER, David PELON

Convocation	12 mars 2024
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	8
Excusés :	1
Absents	2
Procurations :	1
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mme Stéphanie BURNEL a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Le vote du compte administratif permet d'affecter le résultat de l'année précédente

et de l'intégrer dans le budget de l'année en cours. Le lien est ainsi établi entre l'année précédente et l'année en cours. Il y a donc lieu d'affecter le résultat 2023 sur le **budget primitif 2024**.

Operations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement à fin 2022	35 239,71 €
Excédent de fonctionnement pour l'année 2023	17 003,21€
Résultat de fonctionnement reporté Article 002 en recettes	52 242,92€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Voix	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

AUTORISE l'affectation du résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS

